

## Pandémie : Qui décide en temps de crise Berne ou l'OMS ?

Eric Bertinat - **La suisse peut-elle collaborer avec une institution internationale comme l'OMS sans pour autant devenir subordonné sur des questions aussi importante qu'une pandémie mondiale ? Le conseiller national Thomas Bläsi nous répond**

**Thomas Bläsi** - Oui, évidemment. La Suisse peut et doit collaborer avec une institution internationale comme l'Organisation mondiale de la Santé. Cette coopération est essentielle pour l'échange d'informations, la coordination scientifique et la gestion globale des crises sanitaires. Mais collaborer ne signifie pas se subordonner. La ligne rouge est claire, les décisions contraignantes qui touchent aux droits fondamentaux, à l'organisation du système de santé ou à la liberté thérapeutique doivent rester sous contrôle démocratique national.

Or, avec certains mécanismes proposés dans les amendements au Règlement sanitaire international, on ne parle plus seulement de coordination, mais d'un risque d'alignement quasi automatique sur des décisions prises au niveau international.

La Suisse doit donc défendre un modèle de coopération fondé sur : la souveraineté décisionnelle, le respect de la Constitution et le contrôle du Parlement et du peuple. En résumé, coopération oui, subordination non.

**En rejetant l'autorité de l'OMS et ses textes amendés, quel risques concrets notre pays encourt-il tels que des ruptures d'approvisionnement en médicaments, surcoûts, ou pression sur des élus dont la crise COVID a déjà révélé la fragilité ?**

Il faut être clair, refuser certains mécanismes contraignants de l'Organisation mondiale de la Santé ne signifie pas sortir de la coopération internationale ni s'isoler. Sur les ruptures d'approvisionnement, la réalité est que



celles-ci dépendent avant tout des chaînes de production mondiales, de la concentration industrielle et des politiques d'achat, pas des textes juridiques de l'OMS. La Suisse a déjà connu des pénuries malgré son intégration actuelle.

Sur les coûts, rien ne démontre qu'un alignement automatique sur des mesures internationales réduirait les dépenses. Au contraire, certaines obligations pourraient entraîner des coûts supplémentaires sans tenir compte des spécificités du système suisse.

Quant à la pression politique ou diplomatique, elle existe déjà avec ou sans ces textes. La question est de savoir si nous voulons y répondre en renforçant notre autonomie décisionnelle ou en la réduisant.

Enfin, il est essentiel de rappeler que la Suisse resterait membre de l'OMS et continuerait à coopérer activement.

*suite de l'article à la page suivante*

Refuser une subordination juridique ne signifie pas refuser la coordination, mais préserver notre capacité à adapter les réponses sanitaires à notre réalité.

**Vous demandez de soumettre ces accords si acceptés par Berne, au référendum obligatoire. L'UDC, votre parti, est-il prêt à chercher les signatures nécessaires si la majorité du parlement rejette votre proposition ?**

La question du référendum est fondamentale, parce qu'on parle ici d'un transfert potentiel de compétences vers une organisation internationale comme l'Organisation mondiale de la Santé.

Mon texte visait précisément à garantir que, dans un tel cas, le peuple suisse puisse se prononcer, idéalement par référendum obligatoire.

Le Parlement a fait un autre choix. J'en prends acte.

S'agissant de l'UDC, je ne peux pas me prononcer au nom du parti dans son ensemble. Ce sera une décision politique qui appartiendra aux instances compétentes.

En revanche, à titre personnel, je considère que sur une question touchant à la souveraineté, aux droits fondamentaux et à notre système de santé, il est légitime et même nécessaire de donner la parole au peuple.

Si les conditions sont réunies, le débat démocratique devra avoir lieu.

**Qu'entendez-vous par «la gestion des crises sanitaires exige également une légitimité démocratique» ? Souhaitez-vous ouvrir un débat national, par exemple sous la forme d'une votation, afin de déterminer quelles décisions doivent être prises ?**

Quand je parle de légitimité démocratique, je ne dis pas que chaque mesure sanitaire doit être soumise à une votation populaire en pleine crise.

Une crise exige de la réactivité, c'est évident.

Mais cette réactivité doit reposer sur un cadre clair, décidé démocratiquement en amont.

Ce que je défends, c'est que les règles du jeu, en particulier, lorsqu'il s'agit de déléguer des compétences à une organisation internationale comme l'Organisation mondiale de la Santé doivent être validées par le peuple.

Autrement dit, ce n'est pas chaque décision opérationnelle qui doit être votée, mais les mécanismes qui permettent de les imposer.

Si des engagements internationaux peuvent influencer directement des mesures touchant aux libertés fondamentales, alors oui, il est légitime qu'un débat national ait lieu, et que le peuple puisse se prononcer.

C'est une question de confiance et de responsabilité démocratique.

**Allons plus loin. Ne faudrait-il pas créer, en cas de crise sanitaire majeure, une fonction ad hoc au sein de l'exécutif, à l'image du général nommé en temps de guerre, doté d'une réelle légitimité démocratique et d'une obligation de rendre des comptes au peuple, plutôt que de confier la gestion à un fonctionnaire sans mandat ni responsabilité politique ?**

La comparaison avec le général en temps de guerre est intéressante, mais elle doit être maniée avec prudence. La Suisse dispose déjà d'instruments de gestion de crise au niveau du Conseil fédéral, avec des bases légales claires. Il ne s'agit donc pas de créer une logique d'exception permanente.

En revanche, la question de la légitimité démocratique en situation exceptionnelle est réelle. Ce que la pandémie a montré, c'est un décalage entre des décisions très intrusives parfois nécessaires et leur perception démocratique. Cela fragilise l'adhésion de la population. Plutôt que de confier des pouvoirs accrus à une instance internationale comme l'Organisation mondiale de la Santé ou à des organes technocratiques, on peut effectivement réfléchir à renforcer l'ancrage démocratique des décisions de crise au niveau national.

Cela peut passer par, un mandat politique plus explicite, un contrôle parlementaire renforcé et surtout une obligation de rendre des comptes claire et transparente.

Mais attention, créer une figure unique trop puissante pourrait entrer en tension avec notre tradition collégiale et fédéraliste.

L'enjeu n'est donc pas de concentrer le pouvoir, mais de mieux légitimer son exercice. —

## **OMS : le Conseil national dit non à la motion Bläsi**

Le 27 février 2024, le conseiller national **Thomas Bläsi** (UDC-GE) a déposé une motion (n° 24.3038), intitulée «*Rejet du projet de CA+ de l'OMS et des amendements au RSI 2005 portant atteinte à la souveraineté de la Suisse*». Le 22 mai 2024, le Conseil fédéral y a répondu, en substance, que la Suisse participe aux négociations en cours à l'OMS sur les amendements au Règlement sanitaire international et un futur accord sur les pandémies, afin de défendre ses intérêts, et qu'elle reste libre de ratifier ou non tout texte qui en résultera. Le Parlement sera impliqué selon les règles constitutionnelles habituelles, un référendum restant possible selon la portée des engagements. Le Conseil national s'en est saisi le 18 mars 2026 et a rejeté la motion Bläsi à une large majorité. À noter que son parti, l'UDC, l'a unanimement soutenue.

# Rémi Gaillard crée le buzz lors du débat des municipales 2026 à Montpellier

**Mirco Canoci** - Vous souvenez-vous de Rémi Gaillard ? Cet homme que l'on pourrait qualifier d'humoriste provocateur avait fait le buzz sur internet au début des années 2000 avec ses vidéos comiques devenues virales. Son fameux slogan «*C'est en faisant n'importe quoi qu'on devient n'importe qui*» avait marqué toute une génération d'internautes.

En 2015, il prend cependant un virage pour le moins inattendu en devenant un défenseur actif de la cause animale. Quelques années plus tard, nouveau changement de cap : il annonce sa candidature aux élections municipales de 2020 à Montpellier, sa ville natale.

Il y a quelques jours, Rémi Gaillard a de nouveau fait parler de lui en créant le buzz sur internet autour d'une **vidéo** pour le moins spectaculaire. De prime abord, on pourrait croire à une mise en scène théâtrale tant la séquence est explosive et démesurée, à l'opposé de ce que l'on a l'habitude de voir dans les débats politiques, souvent marqués par des candidats jugés trop lisses et formatés.

Cet article revient sur ce moment particulièrement marquant.

## Municipales 2026 à Montpellier : Rémi Gaillard interpelle frontalement le maire Michaël Delafosse

Le débat des municipales 2026 à Montpellier a pris une tournure pour le moins inattendue. Face au maire sortant, le socialiste Michaël Delafosse, l'humoriste montpelliérain Rémi Gaillard n'a pas mâché ses mots.

Question après question, punchline après punchline, le célèbre provocateur a mis le maire face à une série d'interpellations directes. À plusieurs reprises, les réponses se sont fait attendre. Certains échanges ont été marqués par des silences gênants de la part du maire sortant, qui ne répondait pas aux questions, affichant une mine boudeuse et baissant la tête, tel un enfant pris sur le fait après avoir volé des bonbons.

La scène donne alors l'impression d'une véritable humiliation publique pour le maire de Montpellier, Michaël Delafosse. Une situation dont semble se délecter, non sans une certaine jubilation, ce qui pourrait bien être un nouveau trublion de la scène politique locale : Rémi Gaillard.

Tout cela a parfois donné l'impression d'un face-à-face brutal, presque théâtral, bien loin du débat politique classique auquel les citoyens sont habituellement habitués.



## Des questions directes sur les dépenses publiques

Très rapidement, Gaillard s'attaque au train de vie supposé des responsables politiques.

Sur la question des mobilités et des transports, il ironise : «*Sur les mobilités et les transports, je pourrais dire : oui, le vélo c'est sympa. Je ne sais pas qui nous écoute mais j'ai l'impression que c'est de l'entre-soi. Le maire s'est offert une voiture de ministre. Cela a coûté 60'000 euros. Elle est garée dans un parking gratuit. Qui a un parking gratuit à Montpellier ? Monsieur a un chauffeur. Qui ici a un chauffeur ?*»

Il poursuit en évoquant les déplacements officiels :

«*Monsieur va en Chine en avion. Qui paie les nuits d'hôtel ? Je voudrais savoir. Les politiques, ce n'est pas nous. Nous, on pose des questions qui n'auront pas de réponse.*»

Face à ces attaques, la seule réponse du maire sera une phrase molle et brève suivi d'applaudissement :

«*Les Montpelliérains me voient souvent sur un vélo...*»

Une réponse qui provoque immédiatement la réaction de Gaillard :

«*Je vois une voiture de ministre et M. le maire répond qu'il fait du vélo, et ses sbires applaudissent.*»

*suite de l'article à la page suivante*

## Le cas d'un sans-abri évoqué

Rémi Gaillard rappelle également un événement remontant à 2021 concernant un sans-abri.

Selon lui, celui-ci aurait été sanctionné par une amende suite au non-port du masque durant la pandémie et aurait reçu la promesse d'être reçu par le maire. Une rencontre qui, affirme Gaillard, n'aurait jamais eu lieu.

L'humoriste évoque aussi des accusations plus graves :

« Des logements sociaux seraient attribués moyennant finance. Si ces faits sont avérés, ils sont gravissimes. Mais peut-être qu'il va me répondre qu'il fait du vélo ou que les tramways sont gratuits. C'est d'une gravité extrême, et qu'est-ce qu'il va nous répondre ? »

## La polémique autour de Jack Lang

Le débat aborde également la question de la protection de l'enfance et certaines relations politiques. Rémi Gaillard évoque notamment la proximité entre le maire de Montpellier et Jack Lang, que ce dernier aurait présenté comme un mentor politique.

« Quand on parade avec Jack Lang, qui considère M. Delafosse comme son fils spirituel... On ne peut pas ignorer que Jack Lang a signé en 1977 une tribune pro-pédophilie. J'attends donc des réponses que je n'aurai évidemment pas. »

Cette séquence constitue l'un des moments les plus tendus et choc du débat.

## Des attaques contre les médias locaux

Le candidat satirique interpelle également les journalistes présents, notamment ceux du quotidien régional *Midi Libre*. Il s'interroge sur les subventions publiques dont bénéficierait le média :

« Les subventions à *Midi Libre*... On m'a dit trois millions. Je ne sais même pas si c'est sur un an ou sur tout le mandat. Je pose la question à *Midi Libre* : est-ce que vous êtes la propagande de Michaël Delafosse ? C'est important, car il s'agit d'argent public. »

Lorsqu'une journaliste tente de détourner la discussion, Gaillard insiste :

« Ça vous dérange que je parle des subventions que vous recevez ? Visiblement oui. Répondez à ma question : combien de subventions vous donne Delafosse ? »

La réponse ne viendra pas, ce que Gaillard souligne immédiatement :

« Évidemment on n'aura pas de réponse. Les journalistes ne répondent pas aux questions. »

## Une campagne volontairement provocatrice

Malgré le ton souvent tendu, Rémi Gaillard n'abandonne jamais complètement son humour.

Il évoque notamment l'exemplarité en politique :

« En Suède, une députée a dû démissionner parce qu'elle avait acheté un Toblerone avec de l'argent public. Je ne sais pas si le maire aime le Toblerone... »

Il revient également sur un voyage officiel en Chine effectué par le maire :

« Combien d'invités ? Avec quel argent ? Est-ce que la famille était invitée ? Qui a payé ? Je pose la question, je n'accuse pas. J'aimerais simplement savoir. »

Il souligne ensuite le coût de sa propre campagne :

« Delafosse, c'est 600'000 euros accumulés sur son mandat. On parle de faire des économies. Moi, je suis la seule campagne à avoir dépensé zéro euro. »

Avant d'ajouter avec ironie :

« Alors je vais vous faire une confidence : j'ai peur de ne pas passer les 10 % cette année... donc j'ai décidé de mettre quinze balles. »

Dans une formule provocatrice, il conclut également :

« Pour moi, le pire déchet, c'est le politique. »

## Un véritable buzz sur internet

La vidéo du débat, diffusée sur *YouTube*, a rapidement circulé sur les réseaux sociaux.

Elle dépasse aujourd'hui 257'000 visualisations, tandis qu'un extrait court publié sous forme de « short » a cumulé près de 1,8 million de vues.

Dans la section commentaires, les réactions sont nombreuses et vont majoritairement dans le sens du soutien au comédien.

Certains internautes saluent la franchise du candidat :

« Voilà un vrai débat et de vraies questions. »

D'autres expriment une inquiétude :

« En espérant qu'il ne finisse pas comme Coluche. Respect l'artiste. »

Tandis que certains remercient le Montpelliérain d'avoir mis en lumière ce qu'ils perçoivent comme des dérives politiques :

« La corruption grossière étalée enfin au grand jour. »

## Conclusion

Rémi Gaillard termine son intervention par une phrase qui résume son positionnement politique :

« Aujourd'hui le cirque continue. Et malheureusement, si un candidat comme moi avec un nez de clown fait 10 % dans les sondages, c'est qu'il y a un véritable problème. Donc ne votez pas pour moi : votez pour vous. »

Si les municipales de 2026 à Montpellier font autant parler d'elles aujourd'hui, ce n'est probablement pas un hasard. Beaucoup de citoyens expriment un ras-le-bol face à ce qu'ils perçoivent comme un entre-soi politique et une classe dirigeante bien souvent déconnectée des réalités du quotidien.

Cette séquence semble illustrer une perte de confiance croissante entre une grande partie de la population et ses représentants. Rémi Gaillard, par son ton direct et provocateur, se présente comme le porte-voix de cette colère.

Qu'on adhère ou non à sa méthode, il aura au moins réussi à remettre sur la table des questions fréquemment mises de côté : corruption, entre-soi politique, dépenses publiques, influence médiatique ou encore manque de transparence. Affaire à suivre ! –

# Vernier, Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, le suffrage universel est-il encore universel ?

**Eric Bertinat** - A quelques kilomètres de la frontière française, dans le canton de Genève, la commune de Vernier a vécu une crise démocratique sans précédent dans l'histoire électorale helvétique moderne. En France, dans le département de Seine-Saint-Denis, les élections municipales de mars 2026 ont provoqué des scènes de chaos dans deux communes populaires. Ces événements, survenus presque simultanément de part et d'autre de la frontière, posent avec une acuité rare une question que nos démocraties tardent à formuler clairement : le suffrage universel est-il encore universel lorsque le vote individuel cède la place au vote communautaire ?

Tout commence à Vernier le 23 mars 2025. Des analyses graphologiques portant sur 288 bulletins révèlent que 278 d'entre eux ont été remplis par seulement neuf individus. La Chambre constitutionnelle de la Cour de justice genevoise tire la conclusion qui s'impose : un tel niveau de falsification ne peut refléter la volonté fidèle des électeurs. Le scrutin est annulé.

L'enquête établit que les bulletins manipulés appartiennent massivement à la liste du mouvement Libertés et Justice sociale (LJS), proche de Pierre Maudet. Leur effet est mécanique et documenté : LJS se voit attribuer six sièges au lieu des trois légitimes, tandis que Le Centre est privé des trois sièges qui lui revenaient de droit.

De nouvelles élections sont organisées en novembre 2025. Rebelote : des anomalies sont à nouveau détectées. La Tribune de Genève révèle que des candidates avaient été approchées par un membre d'une liste concurrente se vantant de maîtriser «la technique utilisée lors des dernières élections». Des habitants témoignent de tentatives de récupération de leurs bulletins à domicile. Si la justice refuse cette fois d'annuler le scrutin, estimant que les bulletins litigieux ont pu être remplis en famille, des recours sont néanmoins portés devant le Tribunal fédéral. Privée de conseil municipal pendant plus de neuf mois, paralysée, Vernier ne retrouve son délibératif que le 17 mars 2026. La commune a survécu. La confiance, elle, a pris un coup dont elle ne s'est pas encore relevée.

À Le Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), le maire LR sortant Thierry Meignen, pourtant largement en tête au premier tour avec 44,89% des suffrages, est battu au second par une coalition hétéroclite soudée contre lui, à 448 voix près. La soirée électorale tourne à l'humiliation : escorté par la police municipale sous les cris de «Dehors !» lancés par une foule majori-

tairement très jeune, il dénonce des pressions exercées dans les bureaux de vote, un meeting illégalement financé par une association, et dépose un recours en évoquant des «irrégularités majeures». «C'est foutu», lâche-t-il, épuisé et amer et de prévenir «Ils vont supprimer la police municipale».

À Aubervilliers, même département, la défaite de la maire UDI sortante Karine Franclet est encore plus cinglante : 68,63% des voix se portent sur le candidat d'union de la gauche soutenu par LFI, dans une commune où 47% des résidents sont de nationalité étrangère et où 84% des moins de 25 ans ont au moins un parent immigré.

## Une fracture démographique

La comparaison démographique est saisissante : Vernier (45,6% d'étrangers), Aubervilliers (47%) et Le Blanc-Mesnil (34%) partagent une même réalité sociologique, celle de communes où des réseaux associatifs, familiaux et communautaires ont supplanté le militantisme politique classique pour devenir les véritables machines électorales. La différence est juridique : à Vernier, les étrangers résidant depuis huit ans en Suisse votent légalement depuis 2005. En France, ils ne votent pas, mais leurs enfants, naturalisés ou nés français, constituent un électorat jeune, dense et structuré par des appartenances qui précèdent souvent la citoyenneté.

Dans les deux cas, les institutions répondent avec des outils inadaptes à la vitesse du phénomène communautaire. En Suisse, la justice a mis neuf mois de procédures pour restaurer un conseil municipal mais rien pour réellement éviter à l'avenir pareil problème : la conseillère d'État genevoise Nathalie Fontanet a averti qu'il était très important de ne pas remettre en question la manière dont on vote à Genève, basée sur la confiance. En France, des recours électoraux dont l'issue reste incertaine. Dans les deux cas, la défiance s'installe durablement.

L'ancien ministre de l'Intérieur Gérard Collomb l'avait formulé avec une lucidité que l'on n'a pas su entendre à temps : «Aujourd'hui on vit côte à côte... Je crains que demain on vive face à face.» Demain, c'est aujourd'hui. Et cela se voit dans la rue jusque dans les urnes. —

NB : Voir vidéo (et capture d'écran) sur la page fb de [Gilbert Collard](#)



## NOUS VOULONS CÉLEBRER LA FÊTE-DIEU DANS L'ESPACE PUBLIC

Merci par avance de votre participation à cette campagne d'affichage inédite à ce jour dans les rues genevoises.

Une initiative inédite et qui ne passera pas inaperçue !

**Banque Raiffeisen** - CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire : **Perspective catholique** – 1203 Genève

# Initiative sur la **neutralité suisse** : les Chambres fédérales disent non !

**Eric Bertinat** - Depuis juin 2025, le Parlement suisse débat de l'initiative populaire «Sauvegarder la neutralité suisse», déposée par Pro Suisse et des membres de l'UDC. Cinq délibérations plus tard, la situation reste en suspens et le peuple aura le dernier mot.

Le texte entend graver dans la Constitution une neutralité qualifiée de «perpétuelle et armée». Il interdirait à la Suisse d'adhérer à toute alliance militaire ou de défense, de participer à des guerres étrangères, et de prendre des sanctions économiques ou diplomatiques contre un État belligérant, sauf obligations envers l'ONU. Berne devrait en revanche s'engager activement dans les bons offices.

## **Le Conseil des États dit non, mais propose une alternative**

En juin 2025, le Conseil des États a rejeté l'initiative par 35 voix contre 8. La majorité des sénateurs a estimé qu'une définition rigide priverait le Conseil fédéral de la flexibilité nécessaire face à un contexte géopolitique «volatil». Ignazio Cassis, ministre des Affaires étrangères, a rappelé que la neutralité figure déjà dans la Constitution, sans avoir jamais été précisément définie et que c'est précisément cette souplesse qui a permis à la Suisse de «répondre de manière appropriée» aux crises successives. Toutefois, soucieux de proposer une alternative au peuple, le Conseil des États a validé un contre-projet direct : ancrer explicitement dans la Constitution que la Suisse est neutre, de manière «perpétuelle et armée», sans pour autant interdire les coopérations sécuritaires ni les sanctions. Une formule portée en premier lieu par le parti du Centre.

## **Le National rejette tout**

Les 4 et 5 mars 2026, le Conseil national a débattu à son tour. L'UDC a défendu l'initiative avec constance. Ses élus ont dénoncé une neutralité devenue «un mot vide de sens», critiqué les sanctions contre la Russie comme une prise de position dans «une guerre qui n'est pas la nôtre», et réclamé une ligne claire : «Être neutre, c'est comme être enceinte ; soit on l'est, soit on ne l'est pas», a résumé Andreas Glarner.

En face, une large coalition composée du PS, PLR majoritaire, PVL, Verts et Centre a rejeté ce qu'elle a décrit comme un «carcan» menant à «l'isolationnisme politique».

La neutralité, ont-ils répété, est un instrument au service des intérêts suisses, non une fin en soi. Être neutre ne signifie pas «inaction ou indifférence», mais un engagement pour les droits humains et le droit international. Au vote, le National a rejeté l'initiative par 128 voix contre 60. Mais, contrairement aux sénateurs, il a également refusé le contre-projet, s'alignant sur la position du Conseil fédéral : aucune mesure n'est nécessaire.

## **La discorde persiste entre les Chambres**

Le 12 mars 2026, le Conseil des États est revenu sur le dossier. Sur le seul point du contre-projet, les sénateurs ont maintenu leur position mais de justesse : 22 voix (UDC et Centre) contre 21, grâce à la voix prépondérante du président centriste Stefan Engler. Le dossier repart donc au National pour une nouvelle délibération. Les partisans du contre-projet font valoir qu'il s'agit de donner aux citoyens une véritable alternative lors du vote : confirmer la pratique actuelle, ou opter pour la neutralité stricte voulue par les initiants. Ses opposants, dont le Conseil fédéral, estiment au contraire qu'adopter un contre-projet enverrait à l'étranger le signal erroné que la Suisse modifie quelque chose en matière de neutralité.

## **Suite et fin**

Le désaccord entre les deux Chambres sur le contre-projet a été tranché l'avant dernier jours de la session de printemps (19 mars). Les Chambres fédérales ont finalement renoncé à un contre-projet direct à l'initiative sur la neutralité. Le National avait dès les premières discussions mis son veto au contre-projet, trouvant superflu d'ajouter un article constitutionnel alors que rien ne changerait dans les faits. Plus de contre-projet, l'initiative sera donc soumise telle quelle au peuple, probablement d'ici à la fin de l'année. –

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1  
Bénéficiaire :  
Perspective catholique  
1203 Genève



## **Comment nous aider ?**

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

**Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)  
D'avance, nous vous remercions**